

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024**  
**COMMUNE DE LE THOLY**

La réunion a débuté le 2 juillet 2024 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur JACQUEMIN Anicet.

**Membres présents :**

Monsieur BACHELARD Alexis - 3ème ADJOINT  
Madame BERTRAND Nathalie - Conseillère  
Madame CLAUDON Jocelyne - Conseillère  
Monsieur CROQUET David - Conseiller  
Madame DURAND Danielle - Conseillère  
Madame DUVAL Céline – 1ère ADJOINTE  
Monsieur FREMIOT Sébastien – 4<sup>ème</sup> adjoint  
Madame GOETZINGER Claude - Conseillère  
Monsieur GRIVEL Jacques - 2ème ADJOINT  
Madame GRIVEL Nathalie - Conseillère  
Monsieur JACQUEMIN Anicet - MAIRE  
Monsieur LALEVEE Renaud - Conseiller  
Monsieur LECOMTE Patrick - Conseiller  
Monsieur MANSUY Jean-Pierre - Conseiller  
Monsieur MARIN Daniel - Conseiller  
Monsieur MASSOTTE Adrien - Conseiller municipal  
Monsieur PECHE Eric - Conseiller

**Membres absents représentés :**

Madame DANIEL Nadège - Conseillère Pouvoir donné à Mme GOETZINGER Claude - Conseillère  
Monsieur GRIVEL Stéphane - Conseiller Pouvoir donné à M BACHELARD Alexis - 3ème ADJOINT

Secrétaire de séance : Madame GOETZINGER Claude

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la réunion du 31 mai 2024 est approuvé à la majorité sauf Monsieur Daniel MARIN qui est CONTRE

**Ordre du jour :**

41\_2024 - Convention d'occupation temporaire du domaine public  
42\_2024 - Subvention exceptionnelle  
43\_2024 - Choix des entreprises - travaux de rénovation énergétique et accessibilité de l'école du Centre  
- Questions diverses

---

|   |
|---|
| <b>41_2024 - Convention d'occupation temporaire du domaine public</b> |
|---|

Par courrier en date du 03/04/2024, Monsieur Victorien DUVAUX, propriétaire du commerce ambulancier Le Vosgien givré sollicite la commune pour bénéficier d'un emplacement sur la place Général Leclerc à Le Tholy.

En effet, son commerce propose à la vente des glaces et Monsieur DUVAUX souhaiterait s'installer sur la place du village les vendredis de 15h30 à 17h00 afin de proposer ses produits aux enfants sortant de l'école, entre autres.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine public avec des prescriptions particulières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 19 voix POUR,

- Accepte l'occupation d'une partie de la place Général Leclerc par le Vosgien Givré,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention y afférente.

Ce même type de convention sera à faire signer à tous les producteurs du marché des terroirs.

#### **42\_2024 - Subvention exceptionnelle**

Par courrier en date du 14 juin 2024, Madame Michèle CLAUDEL, Présidente de l'Amicale du Personnel, informe la collectivité que lors de la demande de subvention en début d'année, un agent n'avait pas été pris en compte dans le calcul de la cotisation au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour les personnels retraités de la Commune en 2023 et 2024.

Pour les années 2023 et 2024, la commune a voté un montant de 2500 € de subvention.

En 2023, la cotisation au CNAS était de 2618.20 € et en 2024, le montant est de 2820.00 €.

Madame la Présidente sollicite donc la commune pour une subvention exceptionnelle à hauteur de 438.20 € afin de régulariser les comptes de l'Amicale et ainsi pouvoir offrir au personnel retraité ou non, des services et aides sociales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 18 voix POUR, 1 ABSTENTION (Daniel MARIN),

**DECIDE** d'octroyer à l'Amicale du Personnel, une subvention exceptionnelle d'un montant de 438.20 € et que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

#### **43\_2024 - Choix des entreprises - travaux de rénovation énergétique et accessibilité de l'école du Centre**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le bâtiment est ancien, qu'il a été reconstruit après la guerre et qu'il n'a pas subi de travaux majeurs depuis. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, oblige à ce que tous bâtiments recevant du public, soient être accessibles à tous. De plus, ce bâtiment est énergivore, chauffé au gaz. Les travaux de rénovation énergétique permettront de diminuer la facture d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. L'étude concernant la présence de chauve-souris n'a rien révélé. Les travaux peuvent donc débuter.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 juin 2024 pour analyser les offres reçues dans le cadre du marché

## TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET ACCESSIBILITE DE L'ECOLE DU CENTRE

- **LOT 01 - GROS OEUVRE** : une entreprise a répondu : VALENCE DOMINIQUE. Ces travaux de gros œuvre correspondent à la cage de l'élévateur et les ouvertures nécessaires pour accéder au bâtiment. La dalle du garage sera refaite pour accueillir le silo à bois. Des travaux de terrassement seront réalisés dans la cour pour y faire passer une conduite pour relier le bâtiment de l'ancienne poste à la nouvelle chaudière (en prévision pour le futur). Adrien MASSOTTE pose la question de la différence entre l'estimatif et l'offre : estimatif trop faible au départ, hausse des prix depuis 2022 date de l'estimation, et enfin réaménagement de l'escalier donnant sur la rue.
- **LOT 02 - CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE** : quatre entreprises ont répondu : FERRY, VALENCE DOMINIQUE, HACHAIR, SCHOENHER. La charpente n'est pas changée dans son ensemble mais deux/trois points à modifier. L'aspect du bâtiment ne change pas (prescription des Bâtiments de France). L'isolation sera en laine de bois et les chevrons et les pannes seront prolongés pour les dessous de toit.
- **LOT 03 - FACADES** : trois entreprises ont répondu : BOVÉ, SOPPREM, LES PEINTURES REUNIES. Isolation, peinture et bardage métallique changé en un bardage en zinc peint dans la même couleur que l'existant.
- **LOT 04 - MENUISERIES EXTERIEURES** : six entreprises ont répondu : MCV, MANGEOLLE, SAS FT2J MENUISERIE, COUVAL, LECOMTE, NORBA LORRAINE. Changement des fenêtres et des portes
- **LOT 05 - MENUISERIES INTERIEURES** : deux entreprises ont répondu : CAGNIN, MENUISERIE VAXELAIRE. Seules les portes nécessitant un accès handicap seront changées.
- **LOT 06 - PLATRERIE FAUX PLAFONDS** : deux entreprises ont répondu : GONSOLIN, GALLOIS. La mise en place de faux plafonds et nécessaire pour l'installation d'une ventilation à double flux nécessaire du fait de l'isolation du bâtiment. Nécessité d'aération.
- **LOT 07 - ELECTRICITE** : une entreprise a répondu : ERRAES. Câblages et branchements nouveaux. Les armoires ne sont pas changées.
- **LOT 08 - CHAUFFAGE VENTILATION** : trois entreprises ont répondu : XOLIN, MAURICE, EUROCHAUFF. Lot en lien avec le lot plomberie sanitaires. La chaudière sera installée pour une capacité de chauffage pour deux bâtiments (école et ancienne Poste).
- **LOT 09 - PLOMBERIE SANITAIRES** : trois entreprises ont répondu : EUROCHAUFF, XOLIN ENERGY, MAURICE
- **LOT 10 - REVETEMENTS DE SOL** : deux entreprises ont répondu : CARRELAGES & DECO, FRANCESCONI. Mise en place de carrelages uniquement dans les endroits modifiés (par exemple, les WC handicapés). L'existant n'est pas changé.
- **LOT 11 - PEINTURE** : deux entreprises ont répondu : AL RENOV, LES PEINTURES REUNIES. Seulement pour les peintures des portes intérieures et l'embrasement des fenêtres.
- **LOT 12 - METALLERIE SERRURERIE** : deux entreprises ont répondu : SARL METALLERIE GERARD, SCHWEITZER. Concerne la passerelle qui reliera le monte-charge à l'école, les escaliers reliant la cour à la rue.
- **LOT 13 - ELEVATEUR** : sept entreprises ont répondu : AEF, AMS, ATD, LTBO, ERMHES, TK ELEVATOR FRANCE, MYDL. Mise en place d'un monte-charge et non d'un ascenseur (plus onéreux). Entretien pendant 3 ans demandé aux entreprises.

Après analyse des offres en tenant compte de la valeur technique et du prix de l'offre, la commission a décidé de retenir les entreprises suivantes selon les lots :

- **LOT 01** - entreprise VALENCE DOMINIQUE pour un montant HT de 97 668.38 €
- **LOT 02** - entreprise HACHAIR pour un montant HT de 125 000.00 €
- **LOT 03** - entreprise LES PEINTURES REUNIES pour un montant HT de 91 266.38 €

- **LOT 04** - entreprise COUVAL pour un montant HT de 82 630.00 €
- **LOT 05** - entreprise MENUISERIE VAXELAIRE pour un montant HT de 18 201.00 €
- **LOT 06** - entreprise GONSOLIN pour un montant HT de 15 061.50 €
- **LOT 07** - entreprise ERRAES pour un montant HT de 11 338.00 €
- **LOT 08** - entreprise MAURICE pour un montant HT de 88 813.00 €. Entreprise connue et prompte à répondre aux demandes d'intervention de maintenance et de panne.
- **LOT 09** - entreprise MAURICE pour un montant HT de 3 739.00 €
- **LOT 10** - entreprise FRANCESCONI pour un montant HT de 3 085.44 €
- **LOT 11** - entreprise LES PEINTURES REUNIES pour un montant HT de 10 604.50 €
- **LOT 12** - entreprise SARL METALLERIE GERARD pour un montant HT de 70 708.00 €
- **LOT 13** - entreprise ATD pour un montant HT de 26 864.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** ces choix d'entreprises retenues par la commission d'appel d'offres

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et pièces y afférentes.

Le Maire précise que pour les deux salles de classe situées côté sud, des systèmes de protection occultants seront installés.

Les derniers plans seront demandés à l'architecte pour affichage en mairie.

Le calendrier pour chaque entreprise retenue est en préparation. Le déménagement des classes et de la bibliothèque est à prévoir avec les professeurs des écoles et le service technique de la commune. Il faut compter sur les congés des personnels communaux pour le déménagement.

Un accord de principe a été donné par la directrice du collège pour l'occupation de deux salles dans l'établissement par les deux classes de cours moyen. Pour l'heure, la principale du collège répartit les salles à ses enseignants pour la rentrée scolaire 2024-2025. Une réponse définitive sera donnée le 20 juillet.

Le cheminement des élèves se fera par l'école des Primevères et la rue des Cerisiers. Les élèves reviendront au restaurant scolaire le midi par le même chemin. Les deux salles occupées par les élèves de CM feront l'objet d'un entretien par du personnel communal.

### **Questions diverses**

Anicet JACQUEMIN : deux jobs d'été ont été recrutés.

Jacques GRIVEL : au prochain conseil municipal sera proposé au vote le programme d'accélération des énergies renouvelables. Rien de définitif, juste un plan directeur pour l'avenir. Claude GOETZINGER de demander comment ce programme va être défini ? Par une commission ? Jacques GRIVEL de répondre qu'il n'y a pas de commission spécifique pour travailler dessus. Délai très court pour répondre à un questionnaire qui correspond au travail réalisé par la commission énergie avec Monsieur VEYRANDT.

Suite aux derniers orages, de nombreux secteurs de la commune touchés. Chez Mr Nicolas BONHOMME, l'eau en abondance passe au-dessus du regard, noie son terrain et arrive dans sa cave. Daniel MARIN de préciser qu'il y a malfaçon du tuyau qui traverse la rue au-dessus vers l'entreprise JUPPONT où le regard est à rehausser.

Des arbres sont également tombés un peu partout sur la commune. Des grilles avaloirs sont bouchées dû aux feuilles des arbres. Gros travail d'entretien à réaliser.

Des entreprises pour les travaux futurs chez les orthophonistes seront reçues prochainement. Un appel d'offres minimal va être engagé pour la réfection des routes et chemins (programme voirie 2024).

Eric PECHE : Cédric LALEVEE a été sollicité pour la coupe de deux arbres. Travail à venir sur les dossiers forêt.

Alexis BACHELARD : dans le cadre des récompenses du trail de la vallée des lacs et dans le cadre du label éco responsable, une part dédiée à l'achat d'arbres a été redonnée à la commune.

Mise en conformité du terrain de foot avec déplacement du tracé du terrain avec une distance de la main courante respectée.

Anicet JACQUEMIN : Assemblée générale du football Club de Le Tholy comptant 139 licenciés. Le président a remercié la commune pour toutes les aides apportées. Changement de président : Olivier MANTELLI passe la main à Jimmy DE JESUS.

Céline DUVAL :

*Bulletin municipal* : sera terminé en fin de semaine. Appel aux bénévoles pour la distribution. Un article en hommage à Michel GASPARD disparu récemment sera inséré dans ce numéro. Une collection donnée par Monsieur GASPARD sera exposée dans une vitrine dans l'ancienne bibliothèque à la mairie. Exposition historique sur plusieurs sujets.

Un petit groupe travaille sur la libération de le Tholy. Monsieur VIRY qui n'avait que 9 ans lors de la guerre a été vu et entendu pour apporter son témoignage de cette période. Moment très émouvant, Monsieur VIRY toujours très ému à l'évocation de ces souvenirs douloureux. Un groupe de jeunes travaille sur le projet également. La cérémonie se déroulera le weekend du 15 novembre prochain

*Concours photo* : ce vendredi la commission est convoquée pour apposer les photos sur les affiches. Beaucoup de photos faites par les adultes mais aucune photo par les enfants. Le concours sera clôturé ce vendredi 5 juillet. Il faut motiver les enfants sinon le concours jeune sera annulé.

*Repas des anciens* : une vingtaine de personnes nouvelles a été recensée. Deux traiteurs ont été sollicités. Un seul d'entre eux a répondu à ce jour (EVENTS). Le CCAS sera réuni prochainement pour choisir le menu et le thème. La distribution des invitations se fera courant de l'été pour une réponse en septembre. Le repas est programmé le 6 octobre 2024.

*Théâtre* : la Jolie Rousse revient cette année avec trois nouvelles pièces. N'a pas eu le temps de travailler sur l'histoire de l'école. Il s'agit cette année de deux comédies et un conte. Se déroulera du 5 au 12 août 2024 dans de nouveaux lieux dont la MAS.

Sébastien FREMIOT : accueil des estivants. Cinq rencontres se dérouleront les lundis de juillet et août. L'accueil se fera à la MMA à 18h30 avec un mot et un pot de bienvenue. Un rappel est fait aux propriétaires qui louent pour les vacanciers.

Daniel MARIN :

*CCIS* : suite aux orages et dégâts des eaux, faire un point sur les endroits délicats. Mais pas de volonté politique au niveau communal et intercommunal. Monsieur MARIN rappelle l'orage de la Sainte Anne : souhaiterait expertiser le secteur de la route de la Chalande, la Creuse, est prêt à faire l'étude gratuite et n'attend que le feu vert.

*Parcelles de bois communales non soumises à l'ONF* : serait-il possible de programmer une réunion avec les membres du conseil et la population pour défendre la commune sur le problème qui est important ? Le non a du mal à se faire entendre. Claude GOETZINGER précise que Noé PETTON a fait un inventaire de toutes ces parcelles avec des propositions. La commune est tenue d'avoir un plan de gestion pour toutes ces parcelles forestières, surtout dans le cas où elle veut faire du bois de production. Daniel MARIN de répondre qu'il a ébauché un plan envoyé à la mairie par mail.

Claude GOETZINGER (pour l'ABC) :

*Fascicule* : un bureau d'étude a été mandaté. Un projet avec 48 pages illustrées de photos et d'aquarelles.

*Sentier du blaireau et sa rénovation* : première réunion de travail avec l'école et associations partenaires (ETC... TERRA, ASPET, Le Tholy Tourisme). Projet programmé sur deux ans. La première année, création du contenu par les jeunes (élèves des écoles, peut-être ceux du collège et du CMJ). La deuxième année, réalisation des panneaux. La recherche de financement est en cours.

*Exposition photographique Biodiversité* : exposition du 12 ou 18 juillet 2024 sous les arches à la MMA. L'inauguration aura lieu le 12 juillet 2024 à 18h en présence de Monsieur le Maire et des photographes. Tout le conseil municipal y est invité.

Anicet JACQUEMIN :

*L'eau de pluie* est de la responsabilité de la commune et non de la CCGHV.

*L'agenda culturel* de l'été de la communauté de communes vient de sortir. L'été est riche en divertissements. Un fascicule est disponible en mairie et à la bibliothèque.

*FETONS LA BIO* : le marché bio aura lieu à Gerbépal le 14 juillet 2024.

*Départ en retraite* : un pot de départ est organisé ce jeudi 4 juillet pour Monsieur Bertrand JACQUEMIN qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Suite à l'information d'un administré, Monsieur Daniel MARIN fait un petit rappel sur l'histoire de l'eau. Droit d'eau à vivre. Interdiction de couper l'eau à qui que ce soit.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Madame GOETZINGER Claude  
Secrétaire de séance

Monsieur JACQUEMIN Anicet,  
Maire



